

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 12 octobre 2010

21 Musée Gallé-Juillet - acquisitions de faïences anciennes

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON
M. GRIMBERT
Mme BOUKHELIF
Mme KOUACHI-MAHSA
M. RIFI-SAIDI
Mme PAMART
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. SEGUIN
Mme FEVRIER
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. MONTES
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO
Pouvoir à : Mme JAJAN
Pouvoir à : M. SZPIRKO
Pouvoir à : M. BEAUBRUN
Pouvoir à : Mme MAUPIN
Pouvoir à : M. TAHI
Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS
Mme RIFFAULT
M. VARLET

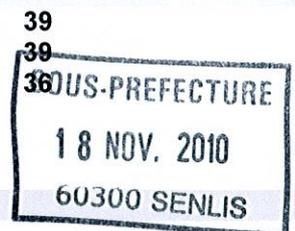
- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire, expose :

Il vous est proposé l'acquisition, pour le musée Gallé-Juillet, de faïences fines de Creil, pour les intégrer à ses collections, il s'agit de :

- bouteille « Alcarazza » accompagnée de son bouchon, rare objet décoratif en grès fin de Creil peint, proposé par monsieur Olivier Romain ROUCHIER, pour un montant de 350 € toutes taxes comprises,
- plat rond au décor japonisant d'Iris et de monnaies du pape et cache-pot au décor floral en faïence fine de Creil et Montereau, proposés par madame Paulette BLOQUET, pour un montant de 500 € toutes taxes comprises,
- ensemble de trois assiettes du rare service « Parisien » en faïence fine de Creil et Montereau, proposé par monsieur Alain BENEDECK, pour un montant de 450 € toutes taxes comprises,
- ensemble de cinq assiettes de la série « Exposition de 1867 » en faïence fine de Creil et Montereau, proposé par



maintenant !

monsieur Jean-Claude IDAZIAK pour un montant de 60 € toutes taxes comprises,
- ensemble comprenant deux vases et une jardinière au décor japonisant en faïence fine de Creil et Montereau, proposés par Alain JOSSELIN pour un montant de 500 € toutes taxes comprises.

Le musée Gallé-Juillet ne possède pas de faïences fines similaires à celles proposées à l'acquisition. Ces faïences fines présentent un très bon état de conservation et complètent toutes les collections du musée par la technique qu'elles illustrent, leur décor ou leur usage.

De plus, l'ouverture de la maison de la faïence, accompagnée de réserves adéquates, permet à présent la valorisation de nouvelles acquisitions du musée.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de vente de faïences avec les vendeurs ci-dessus désignés.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la proposition de Monsieur Olivier Romain ROUCHIER formulée par courriel du 14 juin 2010,

Vu la proposition de Madame Paulette BLOQUET formulée le 8 juillet 2010,

Vu la proposition de Monsieur Alain BENEDICK formulée par courriel du 21 juin 2010,

Vu la proposition de Monsieur Jean-Claude IDAZIAK formulée le 10 septembre 2010,

Vu la proposition de Monsieur Alain JOSSELIN formulée le 14 septembre 2010,

Vu les contrats de vente ci-annexés,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 12 octobre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

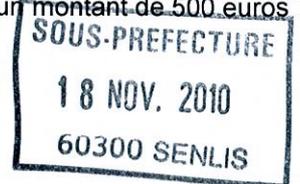
Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec monsieur Olivier Romain ROUCHIE, pour l'acquisition de la bouteille « Alcarazza », pour un montant de 350 euros TTC.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec madame Paulette BLOQUET, pour l'acquisition du plat rond au décor japonisant et du cache-pot au décor floral, pour un montant de 500 euros TTC.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec monsieur Alain BENEDICK, pour l'acquisition de l'ensemble de 3 assiettes du service « Parisien », pour un montant de 450 euros TTC.

Article 4 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec monsieur Jean-Claude IDAZIAK, pour l'acquisition de l'ensemble de cinq assiettes de la série « Exposition de 1867 », pour un montant de 60 euros TTC.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer un contrat de vente avec monsieur Alain JOSSELIN, pour l'acquisition de l'ensemble de deux vases et d'une jardinière au décor japonisant, pour un montant de 500 euros TTC.



maintenant !

Article 6 : d'imputer les dépenses relatives aux acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (2161/1001/322/CC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **18 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **18 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauty

